

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 28

Artikel: Un divorce
Autor: May
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187057>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la Bastille, arrivée le 14 juillet de la même année, fut la conséquence, il n'est point hors de propos de les rappeler dans le moment où la France fête ce mémorable anniversaire.

Après un exposé succinct de ce qui s'était passé, L.L. E.E. s'exprimaient ainsi :

« Instruits d'une injure aussi grave, d'une violation aussi manifeste de nos Traités, nous avons aussitôt arrêté de ne pas laisser plus longtemps ce corps exposé à de nouveaux dangers. Et nous l'avons informé de notre résolution. Nous en avons fait part en même temps au Roy très Chrétien, et nous avons requis Sa Majesté de lui faire rendre les armes qui formaient sa propriété, et qui lui ont été enlevées d'une manière aussi outrageante, de lui accorder une retraite sûre et honorable, et de lui assurer enfin la route la plus convenable pour retourner dans sa patrie. Tout le Corps helvétique a pris la plus grande part à cet événement comme intéressant la nation entière, et les différents Etats nous ont déjà fait parvenir les témoignages les plus expressifs. Si quelque chose peut adoucir la sensation douloureuse qu'il nous a causé, c'est la conduite sage et prudente des officiers, l'obéissance et la fidélité des soldats dans une circonstance aussi délicate, ce qui nous a fait mettre le plus vif empressement à consoler les uns et les autres, par le témoignage de notre bienveillance et de notre protection souveraine. Nous leur avons annoncé que nous venions de pourvoir au sort du Régiment à compter de l'époque de son retour au pays. Les officiers jouiront provisoirement de leur demi-payé, et les bas-officiers et soldats de la paye entière. Nous vous en informons par cette lettre, pour que vous en donniez connaissance aux ressortissants de vos bailliages. Nous ne doutons pas que, voyant avec peine le traitement injurieux qu'ont éprouvé leurs compatriotes, ils ne leur fassent à leur tour l'accueil favorable qu'ils ont lieu d'espérer.

Donné ce 30 mars 1792. »

Voici maintenant les faits d'après l'histoire :

Le plus ancien régiment suisse au service de France, le régiment bernois d'Ernst, qui se trouvait en garnison à Aix en Provence, était mal vu des patriotes marseillais, dont il avait dû, plusieurs fois, contenir les élans révolutionnaires. Dans la nuit du 25 février 1792, 2000 gardes nationaux, avec de l'artillerie, partirent de Marseille. Ramassant en chemin tout ce qui voulait se joindre à eux, ils arrivèrent devant Aix au nombre de 10,000. Les Suisses se mirent en mesure de les repousser, et les deux corps restèrent en présence plusieurs heures, pendant lesquelles les Marseillais firent d'inutiles tentatives pour corrompre officiers et soldats. La troupe désirait agir avec vigueur, mais son commandant, octogénaire et infirme, consentit à conclure une convention avec le traître Barbantanne, commandant de la province, d'après laquelle les insurgés devaient retourner immédiatement à Marseille. Mais ceux-ci, au lieu de s'éloigner, se fortifièrent pendant la nuit, cernèrent l'emplacement des casernes, situé hors de ville, dans une cour close de murs, et amenèrent du canon sur deux éminences qui le dominaient. A la pointe du jour, le régiment, sommé de se rendre, s'y refusa, rejetant avec indignation les séductions qui lui furent prodiguées. Néanmoins, après de longues négociations avec le général, il fut convenu que les Suisses remettraient les casernes et en sortiraient les armes baissées. Les gardes nationaux, sous menace de décharger les canons, exigèrent qu'ils sor-

tissent sans armes. Les Suisses se soumirent; les officiers même furent désarmés; ils ne gardèrent que leurs uniformes. Il parut dès lors hors de doute que Barbantanne et les autorités d'Aix étaient d'intelligence avec les Marseillais.

Cette catastrophe présenta un phénomène peut-être unique, c'est que, dès cet instant, ce régiment ne compta pas un seul déserteur, et qu'une stricte discipline s'y maintint. Trente hommes, qui se trouvaient détachés dans les montagnes, conservèrent courageusement leurs armes, et les gardèrent après avoir rejoint. L'officier qui commandait ce détachement, Sterky, de Morges, fut récompensé de sa fermeté par le gouvernement bernois.

Les Marseillais, enflés du succès inespéré de cette audacieuse entreprise, marchèrent vers Paris, et chantèrent l'hymne de Rouget de l'Isle à leur entrée dans cette ville, le 30 juillet, et à l'attaque des Tuileries, le 10 août.

En juin, le régiment d'Ernst, devenu régiment de Watteville, fut rappelé par le gouvernement bernois, comme on l'a vu dans la pièce qui précède. Un membre du Sénat, le trésorier de Gingins, fut chargé d'aller recevoir cette troupe à la frontière, où elle échangea l'armement qui lui avait été rendu contre celui que le gouvernement bernois lui donna.

De Crassier, où cette opération eut lieu, le régiment partit pour Nyon, où il entra au bruit de l'artillerie qui y avait été disposée à cet effet. Un bataillon d'élite l'y attendait pour lui rendre les honneurs militaires, et cette réception fut terminée par un repas de corps aux frais de l'Etat.

Un divorce.

Un de nos abonnés nous communique les réflexions suivantes, inspirées sans doute par la lecture de l'article que nous avons publié dans notre précédent numéro : *La question du divorce discutée par ces dames*. La conclusion en est charmante :

« C'est un mot qui contient une foule de choses que celui du divorce! Quand on réfléchit un peu à l'action elle-même et aux fruits qu'elle porte inévitablement, on n'ose pas énumérer dans son esprit tout ce qu'il y a d'affreux dans un divorce. Quoi qu'il en soit, j'ose parler de cette désunion, qui est si commune de nos jours. Il est vrai que tout ce qui est commun n'est pas toujours bon à dire ou à faire, surtout quand on a pour juge les lecteurs du *Conteur vaudois*.

J'aime à croire qu'ils ne seront nullement offusqués du divorce dont je vais parler, et duquel je ne veux tirer aucune conclusion, aucune leçon, laissant libre chacun de former son opinion pour ou contre.

Ils étaient tous deux à peu près du même âge, lorsqu'un jour ils furent unis. Je dis : ils furent, car ce n'est pas de leur volonté propre qu'ils accomplirent ce que dans le monde on appelle une union! Cela peut réussir, puisque rien n'est impossible. Je me rappelle avec quel plaisir je les rencontrai la première fois ensemble. Comme elle était belle! comme il était beau! Je ne pouvais jamais les voir l'un sans l'autre, chose rare en ce monde dans bien des ménages, où l'homme va au café avec ses amis, pendant que la femme raccommode et s'ennuie à la maison. Je puis affirmer qu'ils étaient bien attachés, car maints petits détails que je connaissais sur

eux me prouvaient leur union étroite, union que je croyais voir toujours durer!...

Je m'étais trop fié aux apparences, et elles sont trompeuses, hélas! Qui de vous l'ignore? Chacun en a fait l'expérience.

Peu après, je m'aperçus que leur union n'était que faible, et qu'il ne faut jamais jurer de rien. Alors je prêchai en faveur de l'union durable et inséparable; j'invoquai à mon secours les exemples frappants que j'avais vus dans ma vie; j'implorai l'aide de la science, afin d'empêcher cette désunion de s'accomplir.

Ai-je été trop peu éloquent, n'ai-je pas assez développé les mauvaises suites d'une rupture? Je ne sais, mais tout fut vain; le divorce se consumma, et la semelle de mon soulier se sépara du dessus. »

MAY.

J'ôte la cotte.

Quand l'est qu'on gendarme s'ein va trovâ caquon pè l'oodrè dâo préfet, l'ai a pas dè nâni, lo faut reçaïdrè sein renasquâ, et faut dzourè quie se vo met lè menottès âo bin se vo dit d'allâ avoué li. Cein ne sai dè rein dè sè rebiffâ et dè lâi gravâ dè féré se n'ovradzo, â mein d'êtrè on lulu coumeint cé que vo vé contâ l'histoire et à quoui lo gendarme a du obéi sein pipâ lo mot.

Cé gaillâ restâvè deïn 'na crouïe cambuse iô on eintrâvè pè dâi z'égras ein bou que n'aviont pi min dè baragne et que menâvont su 'na galéri que ma fâi lâi faillâi pas féré trào dè boucan, ni dansi lo picoulet, kâ n'iaivâ que n'a cotta po la soteni, et lâi faillâi martsi tot plian, sein quiet tot sarâi venu avau, vu que le brelantsivè dza quand fasâi 'na forte oûra. Lo gaillâ que restâvè quie, que n'étâi pas la fleu, aberdzivè dâi iadzô per tsi li dâi dzeins dè crouïo renom que fasont soveint traci lè gendarmes. Adon on dzo que lo gendarme avâi su que lâi avâi dâo gibier deïn lo nid, lâi va, et quand l'est su cllia galéri et que vâo eintrâ, lo gaillâ ein quiestion qu'étâi per avau et que lo vâi tenailli la porta, lâi demandè cein que vâo. Lo gendarme lâi repond qu'âo nom dè la loi volliâvè eintrâ. L'autro lâi dit que ne vâo pas, que n'a rein à fotemassi perquie et que n'a qu'à dècheindrè tot lo drâi. Lo gendarme refusè et tsertse d'âovri la porta qu'étâi cotâie du dedein, po cein que clliao que l'âi étiont aviont einfatâ on mandzo dè couté su lo péclliet quand l'aviont apéçu sa carletta. Adon l'individu qu'étâi pè la tserrâire s'approutsè dézo la galéri et fâ âo gendarme :

— Si vous ne descendez pas de suite, j'ôte la cotte!

Ma fâ lo gendarme avâi bio être gendarme, et avâi la loi dè son coté, quand l'a oïu parlâ dè doutâ la cotta, l'a dû bastâ et s'est dépatsi dè frinnâ avau lè z'égras po ne pas dégringolâ tot de 'na pice et dè sè ramassâ dè perquie ein teimpéteint, tandi que j'ôte la cotte (kâ cé nom est restâ du adon à l'autro), sè tegnâi lo veintro dè recaffâ, dè cein que lo gendarme lâi obéïssâi assebin qu'âo préfet.

Le langage du parapluie.

Nous avons déjà le langage des fleurs, le langage de l'éventail, le langage des yeux, etc., on vient d'imaginer maintenant le langage du parapluie.

Le voici dans toute son éloquence :

Un parapluie porté au-dessus d'une femme, celle-ci étant bien protégée contre l'averse, et l'homme recevant des ruisseaux de pluie, signifie: Je l'aime, mais elle ne m'appartient pas.

Quand l'homme est bien couvert par le parapluie, et que la femme reçoit les filets d'eau, c'est dire: Ce n'est que ma femme.

Mettre un parapluie de coton à la place d'un parapluie de soie, signifie: Echange n'est pas vol.

Porter le parapluie horizontalement sous le bras, indique que la personne qui vous suit perdra un œil.

Prêter un parapluie, c'est comme si on criait: Je suis un fou.

Le porter ouvert juste assez haut pour crever les yeux des hommes et leur enlever leur chapeau, c'est proclamer qu'on est une femme.

Placer son parapluie avec d'autres, dans une anti-chambre, annonce que ce meuble changera bientôt de propriétaire.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, dans notre supplément de ce jour. Cette intéressante publication mérite de plus en plus l'appui du public, par les soins qu'elle met à sa rédaction et les sacrifices nombreux qu'elle fait pour s'assurer le concours de ce que la Suisse possède de plus éminent parmi ses écrivains. La *Bibliothèque universelle* est, sans contredit, la première et la plus sérieuse de nos publications littéraires. La variété des sujets qu'elle traite et le but élevé qu'elle poursuit, lui marquent sa place dans toutes les familles.

Les boutons de Théodore.

O primavera, gioventù dell' amor,
O gioventù, primavera della vita!

Dans la vie de chacun de nous, il y a des souvenirs riants qu'on raconte avec plaisir, car ils nous reportent avec une douce émotion vers ces heures bénies de la jeunesse, où tout était en nous espoir, amour, dévouement.

Je vais essayer d'en retracer un qui, après m'avoir donné les plus vives inquiétudes, m'a depuis fait rire de bon cœur.

C'était dans le midi de la France, dans une de ces villes aimées du soleil, où les plantes des serres vivent en pleine terre, où les enfants élevés sous ce climat privilégié se développent avant l'heure, et sentent prématurément battre leur cœur pour les joies de la vie, la gloire, l'idéal.

Dans les lycées, dans les pensionnats, les imaginations prennent un essor prodigieux; c'est toujours l'antique légende d'Icare.

Tous les pupitres contiennent les fragments d'un poème épique; nous avons encore les premiers chants du nôtre, car les jeunes filles, malgré les préjugés des contrées du Sud, qui voient dans la femme l'esclave du foyer, la créature inférieure, ont aussi une ambition démesurée; pendant que leurs frères rêvent de devenir des grands hommes, elles aspirent au rôle des héroïnes immortalisées par l'histoire.

L'amour, comme on le pense bien, prend sa bonne part chez ces intelligences précoces, chaque lycéen cherche une Béatrix, une Juliette, chaque pensionnaire attend un beau chevalier, un poète, un Roméo, et la tête remplie de poèmes, de légendes, de romans lus en secret, ils s'enthousiasment pour leurs chimères et font avec le plus grand sérieux toutes les sottises imaginables.